

Ville de Limoges
Pôle attractivité et éducation
Direction de la jeunesse



PROJET ÉDUCATIF DE LIMOGES

2024-2027

Mai 2024



Sommaire

1 – Introduction	4
2 – Diagnostic territorial.....	5
2.1 – Consultation des usagers et des professionnels.....	5
2.2 – Statistiques et chiffres-clefs	5
2.3 – Acteurs éducatifs	7
3 – Cadre du projet éducatif territorial.....	8
3.1 – Périmètre d’intervention	8
3.2 – Pilotage et animation.....	8
4 – Intentions éducatives, objectifs et plan d’actions	9
1^{re} intention - Éducation et citoyenneté : Favoriser la réussite éducative et scolaire des enfants et des jeunes et préparer les citoyens de demain	9
Objectif 1.1 : Proposer un parcours éducatif de qualité aux enfants et aux jeunes du territoire (engagement n°3 d’une ville amie des enfants).....	10
Objectif 1.2 : Accompagner les enfants et les jeunes dans leurs apprentissages et soutenir les parents dans leur rôle éducatif.....	10
Objectif 1.3 : Assurer la cohérence, la complémentarité et la lisibilité des actions éducatives.....	11
Objectif 1.4 : Développer et promouvoir la participation et l’engagement des enfants et des jeunes (engagement n°4 d’une ville amie des enfants), éduquer à la citoyenneté.....	11
Objectif 1.5 : Contribuer à la veille, à la sensibilisation et au respect des droits de l’enfant en partenariat avec l’UNICEF (engagement n°5 d’une ville amie des enfants).....	12
2^e intention - Petite enfance : Accompagner le développement, l’éducation et la socialisation des jeunes enfants	12
Objectif 2.1 : Assurer les conditions favorables à l’accueil du jeune enfant.....	13
Objectif 2.2 : Accompagner les parents des jeunes enfants	14
Objectif 2.3 : Organiser l’offre d’accueil des jeunes enfants sur le territoire.....	14
3^e intention Solidarité, intégration et prévention : Favoriser l’intégration sociale des enfants et des jeunes, veiller à la qualité du climat scolaire, prévenir les risques de rupture et accompagner les jeunes en situation de décrochage.....	14
Objectif 3.1 : Favoriser l’accueil des publics en situation de handicap et à besoins particuliers	15
Objectif 3.2 : Lutter contre les exclusions, les discriminations et agir en faveur de l’égalité (engagement n°2 d’une ville amie des enfants).....	15
Objectif 3.3 : Prévenir la délinquance, lutter contre le décrochage et la rupture scolaires	16
4^e intention Santé, bien-être, épanouissement, protection et environnement : Assurer le bien-être des enfants et des jeunes en favorisant leur épanouissement, leur respect et leur individualité	16
Objectif 4.1 : Contribuer au bon état de santé des enfants et des jeunes et conduire des actions de prévention	17
Objectif 4.2 : Construire un environnement sain autour de l’enfant et contribuer à sa protection	17
Objectif 4.3 (nouveau) : Favoriser l’intégration sociale des jeunes et les accompagner à l’autonomie	18
Objectif 4.4 : Améliorer les services de restauration et la qualité des repas servis aux enfants.....	19
Objectif 4.5 : Sensibiliser à la protection de l’environnement et éduquer au développement durable.....	19

5^e intention Culture, international, loisirs, sport et numérique : Favoriser l'accès à la culture, au patrimoine, aux loisirs et au sport, développer l'ouverture internationale, former aux outils numériques	19
Objectif 5.1 : Offrir aux enfants et aux jeunes une ouverture culturelle et des pratiques artistiques	20
Objectif 5.2 (nouveau) : Développer l'ouverture internationale des enfants et des jeunes	20
Objectif 5.3 : Proposer une offre d'activités, de loisirs et de séjours de vacances pour les enfants et les jeunes	21
Objectif 5.4 : Favoriser la pratique d'activités physiques et sportives	21
Objectif 5.5 : Sensibiliser aux médias, former les enfants et les jeunes à l'utilisation des outils numériques et prévenir les risques liés à leurs usages	21
5 – Organisation de l'offre de services.....	23
5.1 – Temps périscolaire	23
5.2 – Offre de loisirs	25
5.3 – Offre de séjours	28
5.4 – Information des usagers et des partenaires	28

1 – Introduction

Le projet éducatif territorial (PEdT) a été créé par la *loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République*. Il est prévu par les articles L551-1 et R551-13 du Code de l'éducation.

Le projet éducatif de Limoges formalise la politique éducative de la Ville de Limoges et de ses partenaires. Il établit des intentions éducatives et des objectifs qui répondent aux enjeux et aux spécificités du territoire. Ce projet est le fruit d'un partenariat engagé avec l'État, la Caisse d'allocations familiales (CAF) de la Haute-Vienne et les associations d'éducation populaire de Limoges.

À travers ce projet, la Ville de Limoges affirme les engagements qu'elle a pris avec l'UNICEF pour promouvoir et défendre les droits de l'enfant, veiller à considérer leurs attentes et mettre en œuvre des politiques municipales tenant compte de leurs intérêts. Pour la première fois, en 2017, elle a été honorée du titre *Ville amie des enfants*, qui lui a été décerné par l'UNICEF. Ce titre reconnaît l'engagement et les efforts réalisés par la collectivité pour les enfants et les jeunes.

Pour le nouveau mandat municipal 2020-2026, elle a renouvelé sa candidature au titre *Ville amie des enfants* et son engagement aux côtés de l'UNICEF avec un ensemble d'actions inscrites dans le PEdT.

Le précédent projet éducatif 2021-2024, a été adopté par le conseil municipal de Limoges, le 28 juin 2021. Il a organisé l'offre éducative selon le rythme dérogatoire de quatre jours d'enseignement par semaine, autorisé par le *décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques*, modifiant l'article D521-12 du Code de l'éducation et permettant ainsi d'aménager la réforme de 2013. Cependant, l'organisation dérogatoire du temps scolaire est limitée à une période de trois ans, au terme de laquelle une nouvelle organisation doit être décidée par le directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) pour les trois prochaines années scolaires, à partir des avis conjoints des conseils des écoles, de la commune et du comité départemental de l'Éducation nationale (CDEN).

À la fin de l'année 2023, les conseils des soixante écoles publiques de Limoges ont fait part de leur souhait de reconduire le rythme adopté en 2018, puis en 2021.

Aussi, dans la continuité avec le rythme hebdomadaire d'enseignement de quatre jours, adopté en septembre 2018 et renouvelé en septembre 2021, et en cohérence avec les avis unanimes des conseils des écoles publiques de Limoges, la Ville de Limoges a proposé au DASEN de maintenir l'organisation du temps scolaire à quatre jours par semaine, avec huit demi-journées de six heures.

La Ville de Limoges souhaite renouveler le projet éducatif pour les trois prochaines années scolaires, de septembre 2024 à août 2027.

Le projet éducatif de Limoges 2024-2027 a été adopté le 23 mai 2024, par le comité de pilotage qui a réuni les représentants de l'État (Direction des services départementaux de l'Éducation nationale – DSDEN, Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations - DDETSPP), de la CAF de la Haute-Vienne et de la Ville de Limoges. Il a été approuvé par le conseil municipal de Limoges, lors de sa séance du 26 juin 2024.

2 – Diagnostic territorial

2.1 – Consultation des usagers et des professionnels

En septembre et en octobre 2023, la Ville de Limoges a conduit une consultation autour de l'école primaire publique afin de recueillir l'avis et les propositions des enfants, de leurs parents et des professionnels concourant à l'organisation du parcours éducatif des enfants. Les échanges portaient sur les temps de l'enfant, l'offre éducative, de services et d'activités, les lieux fréquentés par les enfants, le cadre de vie des enfants (confort, règles de vie, relations entre personnes, climat scolaire) et la continuité éducative. La consultation a permis de recueillir l'avis de plus de 340 enfants et d'une centaine d'adultes.

À la suite de la consultation, près d'une dizaine d'actions nouvelles ont été inscrites dans le PEdT 2024-2027 et plusieurs adaptations sont envisagées par les services municipaux pour répondre aux nouveaux besoins. Un rapport de synthèse, annexé au rapport de bilan et d'évaluation du PEdT 2021-2024, présente les principaux sujets de cette consultation.

Parallèlement, la Ville a conduit une consultation des jeunes de 11 à 17 ans pour connaître leurs pratiques d'activités de loisirs hors du cadre scolaire et leurs besoins. Le questionnaire a été élaboré avec des jeunes élus des conseils de vie collégienne (CVC) et des conseils de vie lycéenne (CVL) de Limoges. Il a été diffusé de janvier à avril 2024 par l'intermédiaire du portail Pronotes. Cette consultation a recueilli les réponses de 1020 collégiens, 1659 lycéens et 1634 parents. Le compte-rendu synthétique est présenté dans le rapport de bilan et d'évaluation du PEdT 2021-2024. Les résultats de cette consultation permettront à la collectivité de faire évoluer l'offre d'activités municipale et de mieux répondre aux attentes des jeunes de 12 à 17 ans.

Outre les données qualitatives recueillies lors des deux consultations de l'année scolaire 2023-2024, le projet éducatif attire aussi l'attention sur les données statistiques suivantes.

2.2 – Statistiques et chiffres-clefs

Démographie

D'après l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), la commune de Limoges comptait en 2020, 130 592 habitants (132 175 habitants, en 2017). Parmi eux, 28 678 habitants avaient entre 0 et 19 ans (29 180 en 2017), ce qui correspond à 21,96 % (22,08 % en 2017) de la population limougeaude. La commune comptait 73 002 ménages (72 619 en 2017), 30 428 familles (31 439 en 2017), 14 452 familles avec au moins un enfant âgé de moins de 25 ans (16 666 en 2017) dont 6695 sont monoparentales soit 46,3 % des familles avec enfant (6 850 en 2017 soit 41,1 %).

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Naissances domiciliées à Limoges	1525	1520	1414	1360	1390	1419	1353	1298	1319	1231

Source : État civil de la commune de Limoges

Démographie scolaire

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Écoles publiques	9368 élèves	9111 élèves	8838 élèves	8726 élèves	9065 élèves
Écoles privées sous contrat d'association avec l'État	1666 élèves	1649 élèves	1666 élèves	1695 élèves	1679 élèves
Ensemble	11 034 élèves	10 760 élèves	10 504 élèves	10 421 élèves	10 744 élèves

Les enfants et les jeunes en situation de handicap

Parmi les 9065 élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques de Limoges (année 2023-2024), 339 élèves étaient en situation de handicap, soit 3,74 %.

Climat scolaire

D'après la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) de la Haute-Vienne, 305 incidents en milieu scolaire ont été recensés à Limoges pendant l'année scolaire 2022-2023 (270 en 2018-2019, 176 en 2019-2020, 212 en 2020-2021 et 223 en 2021-2022), dont 170 dans les écoles, 92 dans les collèges et 43 dans les lycées. 325 cas d'absentéisme ont été recensés en 2022-2023 (151 en 2018-2019, 158 en 2019-2020, 315 en 2020-2021 et 295 en 2021-2022).

81 exclusions définitives ont été prononcées en 2022-2023 (65 en 2019-2020, 104 en 2021-2022) et 5 exclusions temporaires en 2022-2023 (10 en 2019-2020, 45 en 2021-2022).

Dans le cadre du réseau Formation qualification emploi (FOQUALE) et depuis 2016, les élèves exclus définitivement de leur établissement scolaire peuvent bénéficier d'un accompagnement pédagogique personnalisé dans un autre établissement afin qu'ils poursuivent leur parcours scolaire. Les élèves exclus temporairement de leur établissement peuvent être pris en charge avec l'action *Accroche-toi*, portée depuis 2016, par la DSDEN, en partenariat avec les établissements d'enseignement et l'Association limousine de sauvegarde de l'enfance à l'adulte (ALSEA). Ils peuvent aussi être accueillis par le Centre de loisirs jeunes (CLJ) qui met en place un programme de prévention, de pratiques sportives et de soutien scolaire.

Équipements et services culturels, sportifs et de loisirs

La Ville de Limoges dispose de nombreuses infrastructures culturelles, sportives et de loisirs qui permettent de fournir une offre multiple et variée sur l'ensemble du territoire.

En 2024, la commune de Limoges dispose d'une offre de services riche et variée qui s'adresse aux enfants et aux jeunes de 0 à 17 ans :

- 26 établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE) dont 11 EAJE municipaux ;
- 2 centres sociaux municipaux : La Bastide et Beaubreuil ;
- 7 centres sociaux ou espaces de vie sociale associatifs dont 6 avec accueil de loisirs : ALCHIMIS, ALIS, ASC Bellevue-Sainte-Claire, BVL, Le Chapeau magique, l'Interval (ALSEA) et VITAL ;
- 7 accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) municipaux : La Bastide, Beaublanc, Beaubreuil, Léon-Berland, Jules-Ferry, Landouge, et le Club ados de Beaublanc ;
- 1 centre municipal de vacances : Le Lioran (Cantal).

2.3 – Acteurs éducatifs

École

L'école est, à la fois, le lieu de la transmission des connaissances, de l'apprentissage de la citoyenneté et du partage des valeurs de la République, telles que la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, le refus de toutes les discriminations et la justice. Elle a pour principale mission de favoriser l'apprentissage des savoirs fondamentaux chez l'enfant. Elle doit être un lieu de réussite, d'autonomie et d'épanouissement pour tous.

Parents et familles

Les parents sont les premiers éducateurs des enfants. À ce titre, la politique éducative de la Ville de Limoges et de ses partenaires assure l'accompagnement des parents dans leur rôle éducatif sans se substituer à leurs responsabilités. Dans la continuité des temps familiaux et des temps scolaires, la Ville organise l'accueil et la prise en charge des enfants tout en répondant à des objectifs éducatifs partagés.

Des représentants élus des parents d'élèves siègent dans les conseils de chacune des écoles communales. Certains d'entre eux sont organisés en associations autonomes.

Le programme de réussite éducative (PRE), dans les quartiers prioritaires de Limoges, et le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) permettent d'accompagner des parents dans la scolarité de leur enfant et d'entretenir une relation privilégiée entre la famille, l'école et la commune.

Partenaires institutionnels et associatifs

En complémentarité avec les acteurs institutionnels, les partenaires associatifs sont des moteurs de l'action éducative. Les associations de parents d'élèves sont garantes de la dynamique de la vie d'une école. Les associations d'éducation populaire, culturelles et sportives accompagnent les enfants pendant les temps périscolaire et extrascolaire, en proposant des activités qui participent à l'éveil et à l'épanouissement des enfants.

Chacun joue un rôle dans le développement de l'enfant, la mixité, l'intégration sociale et l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs.

La Caisse d'allocations familiales (CAF) favorise l'accès des enfants et des jeunes aux loisirs et aux vacances en contribuant au financement des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), en soutenant les départs des familles modestes et en apportant des aides financières individuelles telles que le *Passeport jeunes* permettant de réduire le coût d'inscription dans un ALSH. Elle s'engage dans l'accompagnement à la fonction parentale et soutient les collectivités territoriales, notamment à travers le financement des infrastructures d'accueil des enfants telles que les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), le Relais petite enfance (RPE), les lieux d'accueil enfants et parents (LAEP) et les ALSH.

L'État et ses services déconcentrés déterminent la politique éducative qui sera menée sur le territoire. Ils pilotent, coordonnent, financent et apportent un soutien logistique et matériel pour la mise en œuvre de projets et d'actions à caractère éducatif. Ils ont un rôle central dans l'analyse, l'évaluation, le suivi et la coordination et aussi, dans l'élaboration d'une stratégie de territoire.

3 – Cadre du projet éducatif territorial

3.1 – Périmètre d'intervention

Le PEdT de Limoges porte sur l'ensemble du territoire communal de Limoges. Il concerne tous les enfants et les jeunes qui sont âgés de 0 à 17 ans, habitent et ou réalisent leur scolarité, leurs études ou leur formation à Limoges.

Le PEdT assure la coordination des temps scolaire et périscolaire au sein des écoles publiques de la commune de Limoges afin d'assurer une complémentarité des activités éducatives, tout au long de la journée et de l'année, et d'offrir à chaque élève de l'enseignement public du premier degré un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. Il constitue un cadre commun et partagé d'intentions éducatives, dans une logique de cohérence éducative tout au long des premières années de la vie de l'enfant et permet de mobiliser tous les acteurs et toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles publiques et les activités proposées aux élèves, hors du temps scolaire.

Le PEdT s'adresse également aux jeunes de 11 à 17 ans, élèves des collèges publics, des lycées publics et des centres de formation et d'apprentissage de Limoges, à travers des dispositifs pilotés et financés par la Ville de Limoges tels que le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) et le programme de réussite éducative (PRE).

Le PEdT intègre les volets consacrés à la petite enfance, à l'enfance et à la jeunesse de la convention territoriale globale (CTG), du plan local de sécurité et de prévention de la délinquance (PLSPD, volet prévention de la rupture scolaire), du contrat local de santé (CLS), du contrat local de santé mentale (CLSM) et aussi, des actions sportives, culturelles et de loisirs qui sont conduites par la Ville de Limoges.

3.2 – Pilotage et animation

Le comité de pilotage du PEdT rassemble les acteurs éducatifs du territoire tels que la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) de la Haute-Vienne, la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) de la Haute-Vienne, la Caisse d'allocations familiales (CAF) de la Haute-Vienne, les associations d'éducation populaire, le cas échéant porteuses d'actions éducatives, gestionnaires de centres sociaux et d'accueils de loisirs, ainsi que la Ville de Limoges.

La Direction de la jeunesse de la Ville de Limoges, Mission pour la politique éducative, assure l'animation du PEdT, la coordination de ses actions et l'interface entre tous les acteurs éducatifs partenaires.

Les enjeux inhérents à la petite enfance, à l'enfance et à la jeunesse, les objectifs de la politique éducative du territoire, les projets, les actions et l'offre de services envisagés dans ces domaines sont évoqués au sein du comité consultatif de l'éducation de Limoges, et aussi, coconstruits et développés dans le cadre de la convention territoriale globale (CTG) établissant le partenariat avec la CAF de la Haute-Vienne.

4 – Intentions éducatives, objectifs et plan d’actions

La Ville de Limoges et ses partenaires formulent cinq intentions éducatives dans le projet éducatif de Limoges 2024-2027 :

- 1^{re} intention : Favoriser la réussite éducative et scolaire des enfants et des jeunes et préparer les citoyens de demain (Éducation et citoyenneté),
- 2^e intention : Accompagner le développement, l’éducation et la socialisation des jeunes enfants (Petite enfance),
- 3^e intention : Favoriser l’intégration sociale des enfants et des jeunes, veiller à la qualité du climat scolaire, prévenir les risques de rupture et accompagner les jeunes en situation de décrochage (Solidarité, intégration et prévention),
- 4^e intention : Assurer le bien-être des enfants et des jeunes en favorisant leur épanouissement, leur respect et leur individualité (Santé, bien-être, épanouissement, protection et environnement),
- 5^e intention : Favoriser l’accès à la culture, au patrimoine, aux loisirs et au sport, développer l’ouverture internationale, former aux outils numériques (Culture, international, loisirs, numérique et sport).

Le plan d’actions du projet éducatif de Limoges 2024-2027 comprend 21 objectifs et 104 actions qui concourent à la mise en œuvre de ses intentions éducatives. Il s’inscrit dans la continuité avec la poursuite de 70 actions du précédent PEdT 2021-2024. Il intègre 34 nouvelles actions dont 9 sont issues de la consultation des enfants, des adultes et des professionnels pendant l’automne 2023 et 12 sont mises en œuvre avec la convention territoriale globale (CTG) 2022-2026.

Thématique Éducation et citoyenneté

1^{re} intention : Favoriser la réussite éducative et scolaire des enfants et des jeunes et préparer les citoyens de demain

La réussite éducative et scolaire est la priorité du PEdT de Limoges. Dans cette perspective, la Ville de Limoges offre un ensemble de services périscolaires tels que les études surveillées pour tous les élèves d’écoles élémentaires et les études dirigées pour les élèves de CP des quartiers prioritaires hors des réseaux d’éducation prioritaire (REP).

En cohérence avec les constats et les attentes exprimés lors de la consultation 2023, la Ville expérimentera à partir de l’année scolaire 2024-2025, des études renforcées en français et en mathématiques au bénéfice des élèves de CP et de CM2 qui éprouvent des difficultés dans les apprentissages et présentent des risques de décrochage voire de rupture scolaire à court ou à moyen terme. En ciblant d’abord les secteurs non couverts, les études renforcées seront complémentaires des études dirigées et des dispositifs additionnels de l’éducation prioritaire. Elles répondront aux besoins spécifiques qui ne peuvent pas être accompagnés dans le cadre des études surveillées.

L'accompagnement des parents et le soutien de la fonction parentale sont les corollaires de la réussite des enfants. Ils sont activement et régulièrement mis en œuvre notamment avec le programme de réussite éducative (PRE) et le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS).

Le PEdT doit assurer la cohérence de l'action éducative et la complémentarité des dispositifs existants. Il renforce leur complémentarité. Chaque enfant doit avoir droit à un parcours éducatif favorisant sa réussite scolaire, son épanouissement personnel et son intégration sociale. L'école est l'un des principaux lieux de vie de l'enfant. Elle véhicule les valeurs de la République, donne un cadre et un ensemble de règles collectives aux enfants. La Ville de Limoges veille aussi à ce que les personnels qu'elle emploie adoptent un comportement et une attitude irréprochables et exemplaires à l'égard des enfants.

L'élaboration d'une charte de la continuité éducative à Limoges, qui est un des axes de travail du PEdT 2024-2027, doit être une démarche partenariale avec l'Éducation nationale et ses acteurs.

La Ville de Limoges place le savoir-vivre et le respect au cœur des actions qu'elle propose. Avec son intention de préparer les citoyens de demain, elle souhaite créer les conditions favorables pour former et préparer les enfants à devenir des citoyens. Pour cela, elle contribue à l'apprentissage de la vie démocratique et du devoir de citoyen notamment avec l'élection du conseil municipal des enfants (CME) qui permet le débat d'idées, l'échange, la participation et l'écoute de l'autre, la participation des enfants au sein des activités proposées et l'apprentissage des règles de vie en collectivité et du respect des institutions.

En partenariat avec l'UNICEF, la Ville participe à la promotion et à la défense des droits de l'enfant, consulte les enfants et les jeunes (consultation nationale UNICEF) et engage des démarches pour développer leur participation (CME, consultations sur le PEdT, programme *École amie des droits de l'enfant*).

Thématique Éducation et citoyenneté

Objectifs et actions

Dispositifs

Acteurs et partenaires

Objectif 1.1 : Proposer un parcours éducatif de qualité aux enfants et aux jeunes du territoire (engagement n°3 d'une ville amie des enfants)

- **Action 1.1.1** : Proposer aux élèves, chaque jour d'enseignement, une étude surveillée gratuite permettant de revoir les leçons et de pratiquer des exercices ou des activités silencieuses à caractère éducatif (6-11 ans). DJ
- **Action 1.1.2** : Assurer des études dirigées pour les élèves de cours préparatoire présentant des difficultés d'apprentissage, dans les écoles des quartiers prioritaires ne bénéficiant pas du dédoublement des classes (6-7 ans). DJ
- **Action 1.1.3 (nouvelle)** : Expérimenter des études renforcées en français et en mathématiques à l'attention des élèves de CP et de CM2 présentant des difficultés d'apprentissage et des risques de décrochage (6-11 ans). **Action nouvelle issue de la consultation 2023** DJ
- **Action 1.1.4** : Rechercher la cohérence et la complémentarité éducatives avec l'organisation du *Plan mercredi* dans les accueils de loisirs périscolaires (3-11 ans). Associations, DDQVA, DJ

Objectif 1.2 : Accompagner les enfants et les jeunes dans leurs apprentissages et soutenir les parents dans leur rôle éducatif

- **Action 1.2.1** : Mettre en œuvre le contrat local d'accompagnement à la scolarité CTG CAF, associations,

Thématique Éducation et citoyenneté	Dispositifs	Acteurs et partenaires
Objectifs et actions		
(CLAS) : aide aux devoirs, ouverture culturelle et soutien à la parentalité et l'étendre au-delà des quartiers prioritaires (6-18 ans). <i>Valorisée dans la CTG : action 12</i>		DDQVA
- Action 1.2.2 : Mettre en œuvre le programme de réussite éducative (PRE) pour prévenir les risques de décrochage scolaire : assurer une prise en charge individuelle des enfants, soutenir et encourager les parents dans leur rôle (6-14 ans).	PRE	CCAS, DJ
- Action 1.2.3 : Proposer aux parents des temps de partage et d'échange, des actions de soutien à la parentalité, des ateliers thématiques, des activités et des sorties à partager avec leurs enfants, dans les crèches, les écoles, les centres sociaux et les accueils de loisirs (0-11 ans). <i>Valorisée dans la CTG : action 30</i>		CCAS, DDQVA, DJ
- Action 1.2.4 : Poursuivre le programme de soutien aux familles et à la parentalité (PSFP) pour les enfants de 6 à 11 ans, le déployer pour les enfants de 3 à 6 ans et les adolescents (3-17 ans). Action de Limoges, Ville amie des enfants 2020-2026 . <i>Valorisée dans la CTG : action 35</i>	PSFP, CLS, CTG	DSanté, DDQVA
- Action 1.2.5 : Mettre à la disposition des élèves et de leurs parents un espace numérique de travail (ENT) pour faciliter leur communication avec l'école et la Ville, leur donner accès à des ressources pédagogiques et permettre aux parents de suivre la scolarité de leur enfant (3-11 ans).	ENT	DUNSI
Objectif 1.3 : Assurer la cohérence, la complémentarité et la lisibilité des actions éducatives		
- Action 1.3.1 (nouvelle) : Travailler à l'élaboration d'une charte de la continuité éducative à Limoges partagée avec les services de l'Éducation nationale et les acteurs éducatifs. Action nouvelle issue de la consultation 2023		DSDEN, DJ
- Action 1.3.2 : Réunir les cellules de réussite éducative (CRE) des quartiers et des réseaux d'éducation prioritaire (3-14 ans).	PRE	CCAS, DJ
- Action 1.3.3 : Contribuer au fonctionnement de la cité éducative de Limoges-Beaubreuil (3-25 ans). Action de Limoges, Ville amie des enfants 2020-2026 . <i>Valorisée dans la CTG : actions 13 et 22</i>	Cités éducatives, CTG	État, DDQVA, DJ
- Action 1.3.4 : Organiser des échanges réguliers avec les familles, les représentants des parents d'élèves, les directeurs d'écoles, les élus et les services municipaux.		Élus municipaux DJ
Objectif 1.4 : Développer et promouvoir la participation et l'engagement des enfants et des jeunes (engagement n°4 d'une ville amie des enfants), éduquer à la citoyenneté		
- Action 1.4.1 : Organiser l'élection du conseil municipal des enfants (CME) (9-11 ans).		DSDEN, DDParticipative
- Action 1.4.2 : Assurer le fonctionnement régulier du conseil municipal des enfants (CME) (9-11 ans).		DDParticipative
- Action 1.4.3 : Mettre en œuvre et valoriser les projets proposés par le conseil municipal des enfants (CME) (9-11 ans).		DDParticipative
- Action 1.4.4 (nouvelle) : Renforcer les échanges entre les élus du conseil municipal des enfants et les enfants fréquentant les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) (3-17 ans). <i>Action CTG 14</i>	CTG	DDParticipative, DJ, DDQVA
- Action 1.4.5 : Organiser des temps de consultation des enfants et des jeunes sur les projets et les sujets qui les concernent et sur leur perception de la ville (3-17 ans). Action de Limoges, Ville amie des enfants 2020-2026	Ville amie des enfants, CTG	DJ
- Action 1.4.6 : Consulter les enfants et les jeunes de 6 à 18 ans dans le cadre de la consultation nationale organisée par l'UNICEF France (6-18 ans). Action de	Ville amie des enfants	UNICEF, DJ

Thématique Éducation et citoyenneté

Objectifs et actions

Dispositifs

Acteurs et partenaires

Limoges, Ville amie des enfants 2020-2026

- | | | |
|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Action 1.4.7 : Valoriser les projets des enfants et des jeunes, encourager leur engagement comme bénévoles ou volontaires, promouvoir le Service national universel (SNU) et le Service civique auprès d'eux (6-25 ans). Action de Limoges, Ville amie des enfants 2020-2026. <i>Valorisée dans la CTG : action 28</i> - Action 1.4.8 (nouvelle) : Accompagner les jeunes dans leur expression et leur projet au sein d'une instance participative (12-17 ans). <i>Action CTG 16</i> - Action 1.4.9 : Sensibiliser à la sécurité routière et éduquer aux règles de partage et d'utilisation de la voirie (8-11 ans). <i>Valorisée dans la CTG : action 10</i> | <p>SNU, Service civique, CTG
Ville amie des enfants</p> <p>CTG</p> <p>CTG</p> | <p>DJ, DDQVA</p> <p>DDParticipative</p> <p>DSPS, Police municipale</p> |
|---|---|--|

Objectif 1.5 : Contribuer à la veille, à la sensibilisation et au respect des droits de l'enfant en partenariat avec l'UNICEF (engagement n°5 d'une ville amie des enfants)

- | | | |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Action 1.5.1 : Renforcer le partenariat entre l'UNICEF et la Ville de Limoges. Action de Limoges, Ville amie des enfants 2020-2026 - Action 1.5.2 : Organiser des actions pour la Journée internationale des droits de l'enfant, le 20 novembre. - Action 1.5.3 (nouvelle) : Expérimenter le programme <i>École amie des droits de l'enfant</i> (2023-2026) avec l'école primaire Victor-Hugo (quartier des Portes-Ferrées) et l'UNICEF (3-11 ans). Action de Limoges, Ville amie des enfants 2020-2026 | <p>Ville amie des enfants</p> <p>Ville amie des enfants</p> <p>École amie des droits de l'enfant</p> | <p>UNICEF, DJ</p> <p>UNICEF, DJ</p> <p>École primaire Victor-Hugo, UNICEF, DJ</p> |
|--|--|---|

Thématique Petite enfance

2^e intention : Accompagner le développement, l'éducation et la socialisation des jeunes enfants

À Limoges, 26 établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE) proposent 901 places d'accueil, dont 576 dans les crèches municipales, 241 assistants maternels agréés en activité peuvent proposer jusqu'à 673 places, 45 places en accueil familial sont ouvertes par la Ville et 26 par le centre hospitalier universitaire (CHU). La CAF de la Haute-Vienne et la Mutualité sociale agricole (MSA) participent au financement du fonctionnement des EAJE dans le cadre de la prestation de service unique (PSU), qui est l'objet de conventions.

Les 11 EAJE municipaux et leurs 260 agents mettent en œuvre les dix principes de la *Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant* « pour grandir en toute confiance ». Leur action est fondée sur les valeurs de la République et les principes de laïcité. À travers son projet d'établissement, chaque EAJE veille à assurer un accueil bienveillant de l'enfant et de sa famille, un accompagnement respectueux de l'individualité de l'enfant et de la parentalité. Il veille à favoriser la mixité sociale et l'insertion professionnelle. Une des bases de réflexion et de travail des personnels des crèches municipales est l'approche « piklérienne », issue des travaux du Docteur Emmi Pikler, pédiatre hongroise (1902-1984), c'est-à-dire la philosophie du « prendre soin ». Ces objectifs sont de :

- Favoriser l'intégration de l'enfant dans la crèche,
- Faciliter la motricité libre et autonome de l'enfant, dès le plus jeune âge,
- Assurer la sécurité affective,
- Soutenir les fonctions parentales.

Les lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) accompagnent les parents dans leur rôle, dans l'exercice de leur fonction parentale et dans les relations avec leur enfant. Outre le LAEP municipal de la Bastide et un LAEP associatif, l'offre de services va être complétée par un nouveau LAEP municipal, adossé au relais petite enfance (RPE) municipal (quartier de Montjovis, rue de New-York), dans le courant de l'année 2024.

En 2023, la Ville de Limoges a mandaté un cabinet d'études afin d'établir un diagnostic de l'offre et de la demande d'accueil des jeunes enfants dans la commune. Plusieurs axes de travail découlent de cette démarche :

- Améliorer la répartition des places en faveur de la mixité sociale et la gestion des contrats d'accueil,
- Valoriser l'accueil individuel et la profession d'assistant maternel, faciliter la création de maisons d'assistants maternels (MAM),
- Développer le partenariat entre les gestionnaires publics et privés et le RPE municipal pour mieux orienter les familles,
- Développer l'offre d'accueil par secteur pour améliorer l'offre de services.

Le service public de la petite enfance (SPPE) devra être mis en place le 1^{er} janvier 2025. Les communes seront désignées autorités organisatrices et devront exercer les compétences suivantes :

- Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leur famille en matière de services, et les modes d'accueil du territoire,
- Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans et les futurs parents,
- Planifier le développement des modes d'accueil en rapport avec les besoins recensés,
- Soutenir la qualité des modes d'accueil.

Thématique Petite enfance

Objectifs et actions

Dispositifs

Acteurs et partenaires

Objectif 2.1 : Assurer les conditions favorables à l'accueil du jeune enfant

- | | | |
|--|-----|-----------|
| - Action 2.1.1 : Adapter l'éveil et les rythmes quotidiens des jeunes enfants selon leurs besoins individuels et en respectant les valeurs de base : références, activité autonome et motricité libre (0-3 ans). | | DJ |
| - Action 2.1.2 : Mettre en œuvre la charte d'accueil du jeune enfant dans les établissements d'accueil municipaux (0-3 ans). | | DJ |
| - Action 2.1.3 : Former régulièrement les agents des établissements municipaux d'accueil des jeunes enfants (EAJE) à l'évolution des pratiques professionnelles (0-3 ans). | | DJ |
| - Action 2.1.4 (nouvelle) : Favoriser l'organisation d'évènements et renforcer les partenariats pour promouvoir les métiers de la petite enfance et assurer la formation continue des personnels. <i>Action CTG 3</i> | CTG | DJ |
| - Action 2.1.5 : Proposer des dispositifs de scolarisation des enfants de moins de trois ans (DPM3) dans les quartiers prioritaires (2-3 ans). | | DSDEN, DJ |
| - Action 2.1.6 (nouvelle) : Expérimenter la continuité éducative à l'école maternelle en missionnant les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) auprès des enfants pendant la pause méridienne (2-6 ans). | | DJ |

Thématique Petite enfance

Objectifs et actions

Dispositifs

Acteurs et
partenaires

Objectif 2.2 : Accompagner les parents des jeunes enfants

- **Action 2.2.1** : Accueillir, écouter, informer et conseiller les parents au sein du relais petite enfance (RPE) municipal, des lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) et des établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE) municipaux. DJ, DDQVA
- **Action 2.2.2 (nouvelle)** : Créer un nouveau lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) municipal, dans les locaux du relais petite enfance (RPE) municipal (0-6 ans). *Action CTG 29* CTG DJ
- **Action 2.2.3 (nouvelle)** : Proposer aux parents des rencontres et des échanges avec les professionnels de la petite enfance pour valoriser leurs fonctions parentales, développer et renforcer leurs compétences. DJ
- **Action 2.2.4** : Accompagner l'enfant dans son développement individuel et au sein de son cadre familial, notamment grâce au soutien aux pratiques et aux temps d'analyse de la pratique à destination des professionnels de la petite enfance, réalisés avec la filière pédopsychiatrique du centre hospitalier spécialisé Esquirol de Limoges (0-3 ans). CHS Esquirol, DJ
- **Action 2.2.5** : Améliorer l'accès aux services du relais petite enfance (RPE) municipal grâce à son réseau d'antennes. DJ
- **Action 2.2.6 (nouvelle)** : Augmenter le nombre de crèches labellisées « à vocation d'insertion professionnelle » (AVIP) et développer le dispositif « crèche insertion ». *Action CTG 1* CTG DJ

Objectif 2.3 : Organiser l'offre d'accueil des jeunes enfants sur le territoire

- **Action 2.3.1 (nouvelle)** : Mettre en œuvre le service public de la petite enfance (SPPE) conformément à la loi « plein emploi » du 18 décembre 2023 (0-3 ans). SPPE DJ
- **Action 2.3.2 (nouvelle)** : Favoriser une nouvelle offre d'accueil : crèches de plein air et maisons d'assistants maternels (MAM) (0-3 ans). *Action CTG 5* CTG DJ
- **Action 2.3.3 (nouvelle)** : Promouvoir le rôle du relais petite enfance (RPE) municipal dans ses missions de guichet unique. *Action CTG 6* CTG DJ

Thématique Solidarité, intégration et prévention

3^e intention : Favoriser l'intégration sociale des enfants et des jeunes, veiller à la qualité du climat scolaire, prévenir les risques de rupture et accompagner les jeunes en situation de décrochage

Avec la *Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance*, l'éducation des élèves en situation de handicap tend à être généralisée dans les milieux éducatifs ouverts et de moins en moins dans un cadre médico-éducatif (milieu éducatif fermé ou semi-ouvert).

Afin d'assurer la continuité éducative des enfants et de leur prise en charge, la Ville veille à la sensibilisation et la formation des personnels qui interviennent auprès des enfants afin qu'ils puissent adapter leur posture, disposer d'outils et mettre en œuvre des méthodes favorables à l'accueil des enfants en situation de handicap et à besoins particuliers dans les établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE), les écoles et les accueils de loisirs.

Des actions de sensibilisation et de formation des agents municipaux seront conduites dans le but d'assurer la protection des mineurs en prévenant, en détectant voire en contribuant au traitement des situations de harcèlement, de discrimination et de maltraitance. L'accent sera mis sur le développement des capacités des professionnels à l'écoute et à la détection des signaux faibles.

En tant que *Ville amie des enfants*, la Ville de Limoges s'engage à lutter contre les exclusions, les discriminations et les situations d'iniquité, notamment dans le cadre socio-éducatif. Elle vise à favoriser l'accès des familles aux services publics organisés autour et au sein de l'école, à pallier la fracture numérique, à accompagner les jeunes en situation de décrochage scolaire et à contribuer à leur réinsertion.

Thématique Solidarité, intégration et prévention

Objectifs et actions

Dispositifs

Acteurs et partenaires

Objectif 3.1 : Favoriser l'accueil des publics en situation de handicap et à besoins particuliers

- **Action 3.1.1** : Sensibiliser les personnes intervenantes, notamment les ATSEM, et leur donner des méthodes et des outils pour adapter leur posture et accueillir dans les meilleures conditions, les enfants et les jeunes en situation de handicap et à besoins particuliers. *Valorisée dans la CTG : action 11*

	CTG	DDQVA, DJ
--	-----	-----------
- **Action 3.1.2** : Favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap dans les établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE) municipaux avec les services médico-éducatifs ; poursuivre la formation et la sensibilisation du personnel des crèches à la question du handicap et à l'accueil inclusif (0-3 ans).

		DJ
--	--	----
- **Action 3.1.3** : Permettre l'accueil des enfants en situation de handicap à l'école, pendant la pause méridienne, en contribuant à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), et dans les accueils de loisirs (3-17 ans).

		DDQVA, DJ
--	--	-----------

Objectif 3.2 : Lutter contre les exclusions, les discriminations et agir en faveur de l'égalité (engagement n°2 d'une ville amie des enfants)

- **Action 3.2.1** : Accompagner et soutenir les familles les plus pauvres pour permettre à leurs enfants d'accéder aux services payants. **Action de Limoges, Ville amie des enfants 2020-2026**

		CCAS, DJ
--	--	----------
- **Action 3.2.2** : Organiser, en partenariat avec l'État, la distribution gratuite du petit-déjeuner dans les écoles des quartiers prioritaires, pour répondre aux besoins nutritionnels non satisfaits des enfants, améliorer leurs conditions d'apprentissage et promouvoir de bonnes habitudes alimentaires (3-11 ans). **Action de Limoges, Ville amie des enfants 2020-2026**

	Petit-déjeuner à l'école	État, DJ
--	--------------------------	----------
- **Action 3.2.3** : Prévenir et lutter contre les discriminations et le harcèlement, dès le plus jeune âge, notamment avec le concours des élus du conseil municipal des enfants et en relayant le programme de lutte contre le harcèlement à l'école (pHARe) porté par l'Éducation nationale (3-11 ans). **Action de Limoges, Ville amie des enfants 2020-2026**

	Programme pHARe	DSDEN, DJ
--	-----------------	-----------
- **Action 3.2.4 (nouvelle)** : Sensibiliser et former les professionnels et les adultes intervenants à l'écoute des enfants, à la détection et au traitement des situations de harcèlement et de discrimination, à l'accompagnement des enfants en difficulté. **Action nouvelle issue de la consultation 2023**

		DJ
--	--	----
- **Action 3.2.5** : Sensibiliser et veiller à l'égal accès des filles et des garçons à l'offre éducative et à des activités diversifiées pendant les temps périscolaires et

		DDQVA, DJ
--	--	-----------

Thématique Solidarité, intégration et prévention

Objectifs et actions

Dispositifs

Acteurs et
partenaires

- extrascolaires (3-17 ans). **Action de Limoges, Ville amie des enfants 2020-2026**
- **Action 3.2.6** : Permettre aux enfants et aux jeunes, accompagnés avec le programme de réussite éducative (PRE), d'accéder à l'offre de loisirs et de séjours de vacances (6-16 ans). PRE CCAS, DJ
 - **Action 3.2.7** : Former et accompagner les « élèves sentinelles » pour mettre en œuvre une médiation par les pairs, dans les établissements scolaires (11-17 ans). PLSPD DSPS

Objectif 3.3 : Prévenir la délinquance, lutter contre le décrochage et la rupture scolaires

- **Action 3.3.1** : Contribuer au règlement amiable des conflits entre des jeunes par le dialogue, dans le cadre d'une justice restaurative, en partenariat avec l'Éducation nationale, les associations et les clubs sportifs (11-17 ans). PLSPD DSPS
- **Action 3.3.2** : Permettre aux jeunes de 12 à 18 ans des quartiers prioritaires, d'accéder à des activités de loisirs et de restaurer un lien de confiance avec les services de police au sein du Centre de loisirs jeunes (CLJ) (12-18 ans). PLSPD, CLJ DSPS
- **Action 3.3.3** : Accompagner et soutenir les collégiens en situation de décrochage en organisant des temps d'échange et des ateliers, dans le cadre du programme de réussite éducative (PRE) (11-14 ans). PRE CCAS, DJ
- **Action 3.3.4** : Accueillir les collégiens et les lycéens en situation d'exclusion temporaire de leur établissement scolaire, au sein du Centre de loisirs jeunes (CLJ) (11-18 ans). *Valorisée dans la CTG : action 25* PLSPD, CLJ DDQVA, DSPS

Thématique Santé, bien-être, épanouissement, protection et environnement

4^e intention : Assurer le bien-être des enfants et des jeunes en favorisant leur épanouissement, leur respect et leur individualité (engagement n°1 d'une ville amie des enfants)

La santé de l'enfant, dès son plus jeune âge, est une priorité de la Ville de Limoges. La collectivité s'engage à contribuer au suivi de la santé des enfants, à les sensibiliser à l'hygiène de vie et à l'équilibre alimentaire et à les éduquer au goût. Plus globalement, la Ville de Limoges et ses partenaires cherchent à construire un environnement sain autour de l'enfant et participent à sa protection et à son bien-être quotidiens (exemple : projet AACT'air).

La consultation 2023 a mis en évidence l'état de stress et de fatigue des enfants tout au long de leur journée d'école. L'école étant un des principaux lieux de vie des enfants, après leur domicile, il importe de veiller au bien-être et au confort des enfants à l'école, qui sont des conditions nécessaires à leurs apprentissages et à leur réussite scolaire. Le PEdT 2024-2027 prévoit un travail partenarial avec l'Éducation nationale pour identifier et partager les constats et proposer un ensemble de solutions.

Depuis 2016, la Ville met en œuvre une démarche globale de lutte contre les perturbateurs endocriniens dans les crèches municipales qui a été amorcée dans les écoles maternelles. La lutte contre les perturbateurs endocriniens consiste à améliorer l'environnement direct des enfants. Elle est multiforme et concerne de nombreux domaines : la conception et l'aménagement des locaux (matériaux, équipements, etc.), les textiles utilisés (rideaux, draps, linge de toilette, tapis de jeux, etc.), la toilette des enfants (produits corporels), le nettoyage et l'entretien des locaux (produits chimiques),

etc. Il est prévu que cette démarche soit renforcée dans les écoles maternelles. Les agents municipaux concernés suivront des temps d'information et de sensibilisation sur cette démarche.

La Ville de Limoges participe à la sensibilisation des enfants à la préservation de la nature et de ses ressources et à leur éducation au développement durable en promouvant des comportements responsables vis-à-vis de l'environnement. Cela se traduit à l'école (exemple : le défi ACTEE Cubes écoles) et dans les accueils de loisirs, avec des ateliers de découverte de l'environnement et des activités de plein air.

L'intégration sociale des jeunes de 12 à 17 ans et leur accompagnement à l'autonomie sont un nouvel objectif du projet éducatif de Limoges qui se concrétise par plusieurs actions engagées avec la convention territoriale globale (CTG) 2022-2026 et le contrat de ville 2024-2030 et la formalisation d'un partenariat pluriannuel avec le Centre régional d'information pour la jeunesse (CRIJ) Nouvelle-Aquitaine et son antenne Info Jeunes Limoges.

Thématique Santé, bien-être, épanouissement, protection et environnement <i>Objectifs et actions</i>	<i>Dispositifs</i>	<i>Acteurs et partenaires</i>
Objectif 4.1 : Contribuer au bon état de santé des enfants et des jeunes et conduire des actions de prévention		
- Action 4.1.1 : Repérer et accompagner les enfants présentant des troubles du développement, dès le plus jeune âge, en partenariat avec les professionnels de santé et médico-sociaux (0-6 ans). <i>Valorisée dans la CTG : action 2</i>	CLSM, CTG	CHS Esquirol, DJ, DSanté
- Action 4.1.2 : Sensibiliser les parents et les enfants sur l'hygiène et promouvoir une alimentation et un mode de vie sains (0-17 ans). Action de Limoges, Ville amie des enfants 2020-2026 . <i>Valorisée dans la CTG : action 10</i>	PNNS, CTG, Ville santé citoyenne	DJ, DSanté
- Action 4.1.3 (nouvelle) : Favoriser l'activité physique régulière et lutter contre la sédentarité des enfants et des jeunes en proposant quotidiennement, dans les accueils de loisirs, pour les enfants de 3 à 6 ans, des ateliers de motricité fine et globale et, pour les plus grands, des activités ludiques, physiques et sportives, une découverte des disciplines sportives et l'apprentissage du vélo (3-17 ans).	Activités physiques quotidienne (APQ)	DJ, DDQVA
- Action 4.1.4 : Valoriser les fruits et les légumes et inciter à leur consommation (3-11 ans).		DJ, DSanté
- Action 4.1.5 : Sensibiliser et former les enfants et les jeunes aux premiers secours, à l'utilisation des défibrillateurs et aux comportements citoyens face aux situations à risques (label <i>Ma commune a du cœur</i>) (6-11 ans). <i>Valorisée dans la CTG : action 26</i>	Ma commune a du cœur, CTG	DJ, DSanté, DSPS-SCHS
- Action 4.1.6 (nouvelle) : Sensibiliser les jeunes aux comportements à risque ; informer sur la sexualité, la contraception, la maternité, etc., en partenariat avec la Maison des adolescents. <i>Actions CTG 26 et 27</i>	CLS, CTG	Maison des adolescents DSanté
- Action 4.1.7 : Accompagner les enfants pour développer leurs compétences psychosociales avec l'action <i>Le Voyage des Toimoinous</i> (6-11 ans).		ARS, DJ
- Action 4.1.8 : Organiser l'intervention des professionnels de santé auprès des familles qui en ont besoin, pour prévenir ou faire face aux risques psychosociaux notamment avec le programme de réussite éducative (PRE) (6-14 ans).	PRE	CCAS, DJ
Objectif 4.2 : Construire un environnement sain autour de l'enfant et contribuer à sa protection		
- Action 4.2.1 : Renforcer dans les écoles maternelles la lutte contre les perturbateurs endocriniens mise en œuvre dans les crèches municipales par l'emploi de matériel et	CLS, CTG, Ville santé citoyenne	DJ, DSanté

Thématique Santé, bien-être, épanouissement, protection et environnement Objectifs et actions	Dispositifs	Acteurs et partenaires
de mobilier adaptés et l'application de protocoles d'hygiène spécifiques (0-11 ans). <i>Valorisée dans la CTG : action 9</i>		
- Action 4.2.2 : Contribuer à réduire la pollution de l'air extérieur de la ville et mettre en œuvre des actions d'amélioration de la qualité de l'air, à l'intérieur des établissements municipaux accueillant des enfants et des jeunes notamment avec le projet d'Aide à l'accompagnement des collectivités territoriales sur la qualité de l'air (AACT'air). Action de Limoges, Ville amie des enfants 2020-2026 . <i>Valorisée dans la CTG : action 9</i>	CLS, CTG, Ville santé citoyenne, AACT'air	DAM, DPIC, DDPublic, DJ, DSanté, DSPS-SCHS
- Action 4.2.3 : Prévenir et lutter contre le bruit et les nuisances sonores dans les lieux d'accueil des enfants et des jeunes.	CLS, Ville santé citoyenne	DJ, DSanté, DSPS-SCHS
- Action 4.2.4 : Coordonner les procédures de sécurité (évacuation, confinement) face aux risques majeurs entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire avec le plan particulier de mise en sûreté (PPMS), en lien avec les services de l'Éducation nationale (3-11 ans).		DSDEN, DAM, DJ
- Action 4.2.5 : Favoriser la création de pédibus dans les quartiers (3-11 ans).	Contrat de ville	DDQVA
- Action 4.2.6 (nouvelle) : Missionner un groupe de travail partenarial pour identifier les causes de fatigue et de stress et proposer des solutions pour améliorer le bien-être et le confort des enfants à l'école et à l'accueil de loisirs. Action nouvelle issue de la consultation 2023		DSDEN, DJ
- Action 4.2.7 (nouvelle) : Améliorer la prise en compte des besoins et des attentes des enfants et renforcer la relation de confiance avec les adultes de l'école. Action nouvelle issue de la consultation 2023		DJ
- Action 4.2.8 (nouvelle) : Mettre en œuvre un projet global de réaménagement des cours d'école prévoyant la désimperméabilisation des sols, la végétalisation et, le cas échéant, la construction de préaux.		DJ, DEVEB
Objectif 4.3 (nouveau) : Favoriser l'intégration sociale des jeunes et les accompagner à l'autonomie		
- Action 4.3.1 (nouvelle) : Soutenir l'action du Centre régional d'information pour la jeunesse (CRIJ) Nouvelle-Aquitaine pour permettre aux jeunes d'accéder à une information de qualité, d'être accompagnés dans leurs projets, de développer leur citoyenneté et leur engagement (bénévolat, volontariat) et favoriser leur émancipation (15-25ans).		CRIJ-NA
- Action 4.3.2 (nouvelle) : Renforcer les missions des lieux dédiés aux jeunes dans plusieurs quartiers, labellisés « Info jeunes » (information jeunesse, promeneurs du net) (15-25ans). <i>Action CTG 18</i>	CTG	CRIJ-NA, DDQVA
- Action 4.3.3 (nouvelle) : Utiliser les outils de communication des jeunes comme des moyens de leur transmettre des informations et d'échanger avec eux (réseaux sociaux, etc.) (15-25ans). <i>Action CTG 20</i>	CTG	DDQVA, DJ
- Action 4.3.4 (nouvelle) : Identifier, aménager et animer un espace d'accueil, de rencontre et de loisirs dédié aux jeunes de la commune (12-17 ans).		DJ
- Action 4.3.5 (nouvelle) : Susciter l'émergence et le développement de projets par et ou pour les jeunes de 16 à 25 ans dans les quartiers prioritaires, soutenu par les projets de quartier du contrat de ville (16-25ans).	Contrat de ville	DDQVA
- Action 4.3.6 (nouvelle) : Mettre des ressources matérielles (prêt de salles et d'équipements) à la disposition des lycéens, des étudiants et des apprentis dans les quartiers prioritaires, pour favoriser leur réussite (15-25ans).	Contrat de ville	DDQVA

Thématique Santé, bien-être, épanouissement, protection et environnement*Objectifs et actions**Dispositifs**Acteurs et partenaires***Objectif 4.4 : Améliorer les services de restauration et la qualité des repas servis aux enfants**

- **Action 4.4.1** : Développer l'offre de restauration sur les sites scolaires afin de réduire le nombre d'enfants transportés et leur fatigue (3-11 ans). DJ
- **Action 4.4.2** : Développer l'utilisation des produits issus de l'agriculture raisonnée ou biologique (3-11 ans). DJ
- **Action 4.4.3** : Fournir des produits locaux aux restaurants scolaires notamment grâce à la régie maraîchère municipale (3-11 ans). DEVEB, DJ
- **Action 4.4.4 (nouvelle)** : Organiser l'intervention ponctuelle des cuisiniers auprès des enfants dans le réfectoire et créer des supports d'information sur les repas, les aliments et leurs qualités nutritionnelles à l'attention des enfants (3-11 ans). **Action nouvelle issue de la consultation 2023** DJ
- **Action 4.4.5 (nouvelle)** : Faire participer les enfants aux choix des denrées et ou des menus en organisant des dégustations de nouveaux plats avec des groupes d'enfants (3-11 ans). **Action nouvelle issue de la consultation 2023** DJ

Objectif 4.5 : Sensibiliser à la protection de l'environnement et éduquer au développement durable

- **Action 4.5.1** : Proposer aux élèves, de l'école au lycée, des activités pédagogiques de découverte de l'environnement et de sensibilisation au développement durable (3-18 ans). DEVEB
- **Action 4.5.2 (nouvelle)** : Organiser des ateliers et des séjours d'éducation à l'environnement à l'attention des enfants et des jeunes dans le nouveau centre de loisirs municipal d'Uzurat (3-18 ans). DJ
- **Action 4.5.3** : Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires et éduquer les élèves au tri des déchets (3-11 ans). **Action de Limoges, Ville amie des enfants 2020-2026** CU Limoges, DJ
- **Action 4.5.4 (nouvelle)** : Accompagner les communautés éducatives dans la transition énergétique en réduisant durablement la consommation d'énergie dans les écoles publiques communales retenues dans le cadre du défi ACTEE Cube écoles (6-11 ans). ACTEE Cube écoles CEREMA, FNCCR, IFPEB

Thématique Culture, international, loisirs, sport et numérique

5^e intention : Favoriser l'accès à la culture, au patrimoine, aux loisirs et au sport, développer l'ouverture internationale, former aux outils numériques

Par l'intermédiaire de sa politique et de ses établissements culturels (bibliothèques, centres culturels, conservatoire, musées, opéra), la Ville de Limoges contribue pleinement à offrir une ouverture artistique, culturelle, historique et patrimoniale aux enfants et aux jeunes, habitants, élèves ou étudiants de son territoire. Elle développe des pratiques artistiques innovantes telles que les projets *Opéra Kids* et *Orchestre à l'école*.

L'offre de loisirs dans les accueils collectifs de mineurs, en cours de renouvellement, est présente sur tout le territoire communal. Les douze accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), associatifs et municipaux, proposent jusqu'à 1211 places aux enfants et aux jeunes de 3 à 17 ans (voir ci-après l'offre de loisirs). Depuis septembre 2018, douze ALSH périscolaires sont labellisés *Plan mercredi* et appliquent la même charte de qualité.

La pratique d'un sport collectif est un facteur d'insertion et d'intégration sociale. Les activités physiques et sportives contribuent au développement de la vie sociale et à l'épanouissement personnel de chacun. Elles participent à l'éducation des enfants et des jeunes. Les opérations conduites par la Ville de Limoges, *Les Mercredis sportifs* et *Sportez-vous bien à Limoges*, permettent aux enfants et aux jeunes de pratiquer gratuitement des activités physiques et sportives et de découvrir de nouvelles disciplines pour éventuellement ensuite, être licenciés dans les clubs de la ville.

L'ouverture au monde des enfants et des jeunes et le développement des relations internationales constituent un nouvel objectif du PEdT 2024-2027, partagé avec les services de l'Éducation nationale. Il pourra être concrétisé grâce au réseau des villes étrangères qui sont jumelées avec Limoges. Il se traduira notamment par des événements marqueurs et des démarches de jumelage multiples, variées et adaptées aux âges des enfants et des jeunes, de l'école au lycée.

Thématique Culture, international, loisirs, numérique et sport	Dispositifs et partenaires	Acteurs et partenaires
Objectifs et actions		
Objectif 5.1 : Offrir aux enfants et aux jeunes une ouverture culturelle et des pratiques artistiques		
- Action 5.1.1 : Ouvrir les établissements culturels municipaux et proposer des animations et des ateliers à caractère culturel et artistique (bibliothèques, centres culturels, conservatoire, musées, opéra, etc.) (3-18 ans).	Ville d'art et d'histoire	DCA BFM, CCM, CRR, musées, Opéra
- Action 5.1.2 : Sensibiliser au patrimoine culturel et historique notamment à travers les labels <i>Ville créative UNESCO</i> et <i>Ville d'art et d'histoire</i> , les musées municipaux (3-18 ans).	Ville d'art et d'histoire	DCA, DERI musées
- Action 5.1.3 (nouvelle) : Faire découvrir la ville de Limoges, son patrimoine, ses institutions, ses lieux de culture, de sport, etc., dans le cadre de l'accueil de loisirs, proposer la découverte des transports en commun dans le but de développer l'autonomie des jeunes dans leurs déplacements (6-17 ans). <i>Action CTG 7</i>	CTG, <i>Savoir rouler à vélo</i>	DJ, DDQVA
- Action 5.1.4 : Associer les enfants et les jeunes de 6 à 18 ans, principalement issus des quartiers prioritaires, à la réalisation d'un projet autour du chant intitulé <i>Opéra Kids</i> : ateliers de chants, pratique en chorale, concerts, voyages éducatifs, visites, etc (3-18 ans).	Opéra kids	DCA, Opéra
- Action 5.1.5 : Permettre la pratique instrumentale collective dans le cadre scolaire, l'ouverture culturelle, l'inclusion sociale, la réussite scolaire et l'épanouissement personnel des élèves avec le projet <i>Un orchestre à l'école</i> , à l'école élémentaire Léon-Berland (6-11 ans).	Orchestre à l'école	DJ
- Action 5.1.6 : Contribuer financièrement à l'organisation des classes de découverte (3-11 ans).		DJ
Objectif 5.2 (nouveau) : Développer l'ouverture internationale des enfants et des jeunes		
- Action 5.2.1 (nouvelle) : Organiser une journée internationale avec les écoles et les établissements scolaires de la ville en partenariat avec les villes étrangères jumelées à	Ville créative UNESCO	DERI

Thématique Culture, international, loisirs, numérique et sport

Objectifs et actions

Dispositifs et
partenaires

Acteurs et
partenaires

Limoges (spectacles, ateliers ludiques de découverte, repas à thème, etc.) (6-17 ans).

Action nouvelle issue de la consultation 2023

- **Action 5.2.2 (nouvelle)** : Développer des échanges voire des démarches de jumelage entre des écoles (ou des établissements scolaires) de Limoges et des écoles (ou des établissements scolaires) des villes jumelées (correspondance, échange d'objets et de produits caractéristiques des villes, etc.) (6-17 ans). **Action nouvelle issue de la consultation 2023**

Ville créative
UNESCO

DERI

Objectif 5.3 : Proposer une offre d'activités, de loisirs et de séjours de vacances pour les enfants et les jeunes

- **Action 5.3.1** : Proposer une offre de loisirs municipale de proximité, diversifiée et renouvelée, avec l'ouverture du centre de loisirs à Uzurat et de l'accueil de loisirs Robert-Hébras à Romanet (3-17 ans). *Valorisée dans la CTG : action 8*
- **Action 5.3.2** : Organiser une offre de loisirs pour les jeunes considérant les attentes et les besoins qui ont été exprimés lors de la consultation de 2024 (11-17 ans).
- **Action 5.3.3 (nouvelle)** : Créer et animer un observatoire dynamique de l'offre d'accueil de loisirs avec la participation des gestionnaires des accueils de loisirs municipaux et associatifs de Limoges. *Action CTG 17*
- **Action 5.3.4 (nouvelle)** : Organiser des échanges et former les agents municipaux intervenant auprès des enfants et des jeunes au développement et à l'amélioration de leurs pratiques professionnelles dans le domaine de l'animation.
- **Action 5.3.5** : Programmer des animations festives, culturelles et ou sportives tout au long de l'année, notamment dans les quartiers prioritaires (3-17 ans). *Valorisée dans la CTG : action 19*
- **Action 5.3.6** : Organiser des séjours de vacances sur le littoral, à la campagne et à la montagne avec des programmes d'activités diversifiés pour les enfants et les jeunes, en impliquant les jeunes afin de développer leur autonomie et favoriser leurs initiatives et en participant au programme national *Colos apprenantes* (3-17 ans).

CTG

DJ, DDQVA

DJ

CTG

DJ, DDQVA,
associations

DJ

CTG

DDQVA

Colos
apprenantes

DSDEN, DJ,
DDQVA

Objectif 5.4 : Favoriser la pratique d'activités physiques et sportives

- **Action 5.4.1** : Programmer des événements sportifs ouverts à tous tels que *Les Mercredis sportifs* et les animations *Sportez-vous bien à Limoges* (3-17 ans).
- **Action 5.4.2** : Former les enfants et les jeunes aux pratiques sportives avec l'intervention des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS) dans les écoles (temps scolaire) (3-11 ans).
- **Action 5.4.3** : Permettre aux enfants de 6 à 12 ans des quartiers prioritaires, d'acquérir une aisance et une maîtrise du milieu aquatique afin d'y évoluer en toute sécurité et de pratiquer la natation avec le programme national *J'apprends à nager* et d'obtenir le test *Sauv'nage* (6-12 ans).

DSports

DJ, DSports

DSports

Objectif 5.5 : Sensibiliser aux médias, former les enfants et les jeunes à l'utilisation des outils numériques et prévenir les risques liés à leurs usages

- **Action 5.5.1** : Mettre à la disposition des écoles des équipements numériques : ordinateurs, tableaux blancs interactifs (TBI) ou vidéoprojecteurs interactifs (VPI), espace numérique de travail (ENT), etc.
- **Action 5.5.2** : Accompagner les enfants et les jeunes au sein des accueils de loisirs et des centres sociaux, et avec leurs parents dans le cadre du PRE (Temps des parents),

DUNSI

PRE,
Promeneurs

DDQVA, DJ

Thématique Culture, international, loisirs, numérique et sport*Dispositifs et
partenaires**Acteurs et
partenaires**Objectifs et actions*

dans l'utilisation des outils numériques, l'exploitation des sources d'information et développer chez eux un esprit critique vis-à-vis des médias (6-17 ans).

*du Net*Description des sigles et acronymes employés dans le plan d'actions :

<i>Organismes</i>	<i>Intitulés</i>
ARS	Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine
CAF	Caisse d'allocations familiales de la Haute-Vienne
CEREMA	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CHS Esquirol	Centre hospitalier spécialisé Esquirol de Limoges
CLJ	Centre de loisirs jeunes
CRIJ-NA	Centre régional d'information pour la jeunesse Nouvelle-Aquitaine
CU Limoges	Communauté urbaine Limoges Métropole
Département	Département de la Haute-Vienne
DSDEN	Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Haute-Vienne
FNCCR	Fédération nationale des collectivités concédantes et régies
IFPEB	Institut français pour la performance du bâtiment
MSA	Mutuelle sociale agricole
UNICEF	United nations international children's emergency fund (Fonds des Nations unies pour l'enfance)
<i>Ville de Limoges</i>	
ATSEM	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles
Cabinet	Direction du cabinet du maire
CCAS	Centre communal d'action sociale
DAM	Direction des ateliers municipaux
DC	Direction de la communication
DCA	Direction de la culture et des arts
DDParticipative	Direction de la démocratie participative
DDPublic	Direction du domaine public
DDQVA	Direction du développement des quartiers et de la vie associative
DERI	Direction de l'événementiel et des relations internationales
DEVEB	Direction des espaces verts, de l'environnement et de la biodiversité
DJ	Direction de la jeunesse
DPIC	Direction du patrimoine immobilier et de la construction
DSanté	Direction de la santé
DSports	Direction des sports
DSPS	Direction de la sécurité, de la prévention et de la salubrité
DSPS-SCHS	DSPS – Service communal d'hygiène et de santé
DUNSI	Direction des usages du numériques et des systèmes d'information
<i>Établissements et services culturels municipaux</i>	
BFM	Bibliothèque francophone multimédia
CCM	Centres culturels municipaux
CRR	Conservatoire à rayonnement régional
Musées	Musées municipaux : Musée des Beaux-arts de Limoges, Musée de la Résistance
Opéra	Opéra de Limoges
VAH	Ville d'art et d'histoire
<i>Dispositifs</i>	
<i>Intitulés</i>	
ACTEE	Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique
CLAS	Contrat local d'accompagnement à la scolarité
CLS	Contrat local de santé
CLSM	Contrat local de santé mentale
CTG	Convention territoriale globale
EAC	Éducation artistique et culturelle
ENT	Espace numérique de travail <i>Beneylu schools</i>
PLSPD	Plan local de sécurité et de prévention de la délinquance
PNNS	Programme national nutrition santé

<i>Dispositifs</i>	<i>Intitulés</i>
PRE	Programme de réussite éducative
PSFP	Programme de soutien aux familles et à la parentalité
REP	Réseau d'éducation prioritaire
SNU	Service national universel
SPPE	Service public de la petite enfance

5 – Organisation de l'offre de services

5.1 – Temps périscolaire

Début de la journée d'enseignement, avant la classe

Afin de favoriser l'accueil des enfants, en fonction des besoins exprimés par les familles, une garderie est organisée le matin, entre 7 heures 30 et 8 heures 30. Cette garderie est assurée par les services municipaux ou par des associations qui bénéficient d'une subvention de la Ville.

Pause méridienne

La pause méridienne est prévue entre 11 heures 30 et 14 heures 10 et dure entre 2h et 2h15 selon les écoles, les contraintes et les nécessités des services de restauration et de transport.

Pour les élèves demi-pensionnaires, les animateurs périscolaires municipaux proposent, lors des temps récréatifs qui précèdent ou suivent le repas, des activités calmes et ludiques.

La restauration scolaire est organisée entre 11 heures 30 et 14 heures 10, pour toutes les écoles publiques maternelles et élémentaires communales de Limoges. Plus de 5500 enfants déjeunent chaque jour, dans les 22 restaurants scolaires municipaux. Parmi eux, environ 1400 enfants doivent emprunter un moyen de transport collectif pour se rendre dans un restaurant scolaire.

En 2019, la Ville de Limoges a engagé jusqu'en 2037 un programme de restructuration d'un coût global de 14 millions d'euros, dans le but de doter le plus grand nombre de sites scolaires d'un service de restauration et de pérenniser la conformité des sites de production culinaire actuels. Ce programme consiste à développer l'unité de production culinaire (UPC) de Beaublanc de 1200 à 4500 repas par jour, à transformer 14 restaurants en restaurants satellites et à doter 8 groupes scolaires de restaurants satellites. Le but est d'offrir aux enfants un service de restauration sur place et de réduire les déplacements des enfants et la fatigue qu'ils génèrent.

Depuis 2021, cinq nouveaux restaurants scolaires ont été ouverts dans les sites scolaires Marcel-Madoumier (2021), Raoul-Dautry (2021), Aristide-Beslais (2022), René-Blanchot (2023), Jules-Ferry (2024). Au printemps 2024, l'UPC de Beaublanc était en cours d'extension et la création d'un restaurant dans le groupe scolaire Jean-Macé était projetée pour septembre 2025.

Fin de la journée d'enseignement, après la classe

Depuis septembre 2018, une nouvelle organisation du temps périscolaire du soir a été mise en place pour tenir compte de l'allongement de la journée avec l'adoption d'un rythme hebdomadaire de quatre jours d'enseignement.

Le temps scolaire prend fin entre 16 heures 30 et 16 heures 45, selon les écoles. Un temps récréatif gratuit de 15 minutes est prévu après la sortie de classe. Après la récréation du soir, les élèves d'école maternelle peuvent bénéficier d'une garderie payante jusqu'à 18h15. Les élèves d'école

élémentaire peuvent être inscrits soit à l'étude surveillée gratuite d'une durée de 45 minutes ne pouvant être interrompue, le cas échéant suivie d'une garderie payante jusqu'à 18 heures 15, soit à la garderie payante jusqu'à 18 heures 15.

Actions et dispositifs éducatifs complémentaires

À la fin de la journée d'école, les élèves qui présentent des difficultés d'apprentissages des savoirs fondamentaux, un déficit d'autonomie et ou un environnement socio-économique fragile, peuvent bénéficier d'actions éducatives complémentaires organisées soit par le Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, soit par la Ville de Limoges. Ces actions ont pour objectif de compenser les inégalités éducatives, socio-culturelles et socio-économiques existantes dans les différents secteurs de la commune et de favoriser la réussite des élèves. Les élèves concernés sont orientés, sur proposition de leur enseignant et avec l'accord de leurs parents, vers le dispositif le plus adapté à leurs besoins.

	<i>Publics visés</i>	<i>Pilotes et financeurs</i>
Actions et dispositifs partenariaux		
Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)	Écoliers, collégiens et lycéens (3-16 ans)	CAF et Ville de Limoges
Programme de réussite éducative (PRE)	Écoliers et collégiens des quartiers prioritaires (2-16 ans)	État, Ville de Limoges, CAF
Études dirigées en CP	Élèves de CP des quartiers prioritaires hors des réseaux d'éducation prioritaire (REP)	État, Ville de Limoges, CAF
Études renforcées en français et en mathématiques pour les élèves de CP et de CM2	Élèves de CP et de CM2 des secteurs non couverts	Union européenne, Ville de Limoges
Actions et dispositifs portés par le Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse		
Classes de très petite section (TPS)	Certaines écoles maternelles (enfants de 2 à 3 ans)	Cofinancement de l'État et de la Ville de Limoges
Dispositifs de scolarisation des enfants de moins de trois ans (DM3)	Certaines écoles maternelles des quartiers prioritaires (enfants de 2 à 3 ans)	
Activités pédagogiques complémentaires (APC)	Tous les écoliers	État
Devoirs faits	Collégiens	
Accompagnement éducatif	Écoliers et collégiens des REP	
Stages de réussite	Écoliers (cycles II et III), collégiens et lycéens	
École ouverte	Élèves de CM2 et collégiens des quartiers prioritaires	

L'ensemble des actions et des dispositifs éducatifs proposés à Limoges est présenté dans le *Référentiel de l'action éducative pendant le temps périscolaire*, qui a été élaboré à l'attention des professionnels de l'éducation du territoire. Il distingue les actions de droit commun et les actions spécifiques, de droit additionnel, mises en place dans les secteurs prioritaires de Limoges.

5.2 – Offre de loisirs

À Limoges, l'offre de loisirs comprend 10 accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) municipaux dont 6 ALSH pour les enfants de 3 à 11 ans et 3 ALSH pour les jeunes de 12 à 17 ans. Elle comprend également 6 ALSH gérés par des associations d'éducation populaire accueillant des enfants de 3 à 11 ans et dont 4 ALSH accueillent des jeunes de 12 à 17 ans. L'ensemble de l'offre permet d'accueillir jusqu'à 1016 enfants et 210 jeunes.

La Ville de Limoges s'est engagée dans un programme de restructuration de l'offre de loisirs municipale avec des investissements d'ampleur pour créer un nouvel ALSH de 100 places au sein du futur espace municipal multigénérationnel Robert-Hébras, dans le quartier de Romanet, au Sud de Limoges et pour construire un centre de loisirs de 200 places avec hébergement (66 lits) à Uzurat, au Nord de la ville. L'ouverture de ces nouveaux lieux, prévue en septembre 2024 pour le premier et en septembre 2025 pour le second, permettra d'accueillir les enfants dans de meilleures conditions, hors des sites scolaires, et de pratiquer de nouvelles activités.

Plan mercredi

Dans le cadre du PEdT, pendant le temps périscolaire du mercredi, les six accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) municipaux et les six ALSH associatifs de Limoges, qui accueillent les enfants de 3 à 11 ans, mettent en œuvre la charte nationale de qualité du *Plan mercredi*, depuis l'année scolaire 2018-2019.

Le *Plan mercredi* a été mis en place par le Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, depuis septembre 2018. Il vise à créer une continuité éducative pendant la semaine de quatre jours d'enseignement et à reconnaître la qualité des accueils de loisirs périscolaires du mercredi, ouverts aux enfants scolarisés de la classe de petite section à la classe de CM2. Il contribue à renforcer la qualité de l'offre d'activités périscolaires, à promouvoir le caractère éducatif des activités, à favoriser l'accès à la culture et au sport et à réduire les fractures sociales et territoriales.

Le plan mercredi 2024-2027 de la Ville de Limoges est annexé au PEdT. Il présente l'organisation et le fonctionnement des ALSH périscolaires, le mercredi. Il est soumis à l'examen du Groupe d'appui départemental des PEdT en vue de labelliser les ALSH.



Modalités d'organisation des accueils de loisirs périscolaires

Les directeurs des ALSH sont titulaires du brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) ou possèdent une équivalence réglementaire.

Conformément au *Décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant des définitions et des règles applicables aux accueils de loisirs*, dans le cadre du PEdT et d'un accueil collectif de mineurs de plus de cinq heures par jour, le taux d'encadrement des ALSH périscolaires est d'1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et d'1 animateur pour 14 enfants de 6 ans et plus.

DJ : Direction municipale de la jeunesse.

DDQVA : Direction municipale du développement des quartiers et de la vie associative.

Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) périscolaires du mercredi

Secteurs de la ville	ALSH périscolaires (mercredi)	Gestionnaires	Capacité d'accueil en nombre de places			
			3-5 ans	6-11 ans	12-17 ans	TOTAL
Beaublanc	ALSH municipal de Beaublanc 103, avenue de Montjovis	DJ	60	70	–	130
Beaubreuil	ALSH municipal de Beaubreuil Centre social municipal de Beaubreuil 32, allée Marcel-Proust	DDQVA	–	–	36	36
Beaubreuil	ALSH associatif BVL Espace municipal Marcel-Proust, 2, allée Marcel-Proust	Association BVL	32	47	–	79
Bellevue	ALSH associatif Bellevue-Sainte-Claire École primaire de Bellevue : 1, allée Rossini	ASC Bellevue-Sainte-Claire	20	21	–	41
Centre ville	ALSH municipal Léon-Berland Groupe scolaire Léon-Berland 3 et 5, place 63 ^e -Régiment-d'Infanterie	DJ	30	42	–	72
La Bastide	ALSH municipal de la Bastide Ancienne école maternelle René-Blanchot : 3 bis, allée Édouard-Manet Centre social municipal de la Bastide : 34, rue Degas	DDQVA	28	36	36	100
Landouge	ALSH municipal de Landouge Groupe scolaire de Landouge : 212, rue du Mas-Loge	DJ	50	70	–	120
Les Casseaux	Centre de loisirs jeunes (CLJ) 66, avenue des Casseaux	Association Centre de loisirs jeunes	-	-	90	90
Le Mas neuf	ALSH associatif Aristide-Beslais Groupe scolaire Aristide-Beslais 209 rue Aristide-Briand	Association ALIS	24	36	–	60
Les Portes-Ferrées et Romanet	ALSH municipal Robert-Hébras 48, rue Bernart-de-Ventadour	DJ	40	70	–	110
Le Puy-las-Rodas	ALSH municipal Jules-Ferry Groupe scolaire Jules-Ferry : 15, rue Jules-Ferry	DJ	50	70	–	120
Le Vigenal	ALSH associatif VITAL Espace municipal Charles-Silvestre : rue de Bretagne	Association VITAL	32	48	–	80
Val de l'Aurence Sud	ALSH associatif Les Marmoussets École maternelle Marcel-Madoumier : 28, rue Marcel-Madoumier ALSH associatif Le Chapeau magique Espace municipal Lucien-Neuwirth : 11, rue Maréchal-Franchet-d'Esperey	Association Le Chapeau magique	32	36	–	68
Val de l'Aurence Nord	ALSH associatif ALCHIMIS École maternelle Jean-le-Bail : 1, rue Maréchal-Foch École élémentaire Jean-le-Bail : 25, avenue Vincent-Auriol	Association ALCHIMIS	24	48	–	72
Ensemble			422	594	162	1178

Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) périscolaire du matin et du soir (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

La gestion des temps périscolaires le matin, avant la classe, et le soir, après la classe, dans le groupe scolaire Aristide-Beslais (207-209, rue Aristide-Briand) est déléguée à l'association ALIS, dans le cadre d'une convention et selon les mêmes modalités que dans les autres écoles. La Direction municipale de la jeunesse assure l'organisation de la pause méridienne avec le service de restauration.

Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) pendant les vacances scolaires

Secteurs de la ville	ALSH extrascolaires (vacances scolaires)	Gestionnaires	Capacité d'accueil en nombre de places			
			3-5 ans	6-11 ans	12-17 ans	TOTAL
Beaublanc	ALSH municipal de Beaublanc 103, avenue de Montjovis <i>Vacances de fin d'année uniquement</i>	DJ	48	48	–	96
Beaublanc	ALSH municipal de Beaublanc 103, avenue de Montjovis <i>Automne, hiver, printemps et été</i>	DJ	48	60	–	108
Beaublanc	Club ados municipal de Beaublanc Maison municipale des sports : 35, boulevard de Beaublanc <i>Automne, hiver, printemps et été</i>	DJ	–	–	36	36
Beaubreuil	ALSH municipal de Beaubreuil Centre social municipal de Beaubreuil : 32, allée Marcel-Proust	DDQVA	–	–	36	36
Beaubreuil	ALSH associatif BVL Espace municipal Marcel-Proust, 2, allée Marcel-Proust	Association BVL	32	47	–	79
Bellevue	ALSH associatif Bellevue-Sainte-Claire École primaire de Bellevue : 1, allée Rossini	ASC Bellevue-Sainte-Claire	20	21	–	41
La Bastide	ALSH municipal de la Bastide Ancienne école maternelle René-Blanchot : 3 bis, allée Édouard-Manet, Centre social municipal de la Bastide : 34, rue Degas	DDQVA	28	36	36	100
Landouge	ALSH municipal de Landouge Groupe scolaire de Landouge, 212, rue du Mas-Loge	DJ	48	48	–	96
Les Casseaux	Centre de loisirs jeunes (CLJ) 66, avenue des Casseaux	Association Centre de loisirs jeunes	-	-	90	90
Le Mas neuf	ALSH associatif Aristide-Beslais Groupe scolaire Aristide-Beslais : 209, rue Aristide-Briand	Association ALIS	24	36	–	60
Les Portes-Ferrées et Romanet	ALSH municipal Robert-Hébras 48, rue Bernart-de-Ventadour	DJ	40	70	–	110
Le Vigenal	ALSH associatif VITAL Espace municipal Charles-Silvestre : rue de Bretagne	Association VITAL	32	48	–	80
Val de l'Aurence Sud	ALSH associatif Les Marmoussets École maternelle Marcel-Madoumier : 28, rue Marcel-Madoumier ALSH associatif Le Chapeau magique Espace municipal Lucien-Neuwirth : 11, rue Maréchal-Franchet-d'Esperey	Association Le Chapeau magique	32	36	–	68

Secteurs de la ville	ALSH extrascolaires (vacances scolaires)	Gestionnaires	Capacité d'accueil en nombre de places			
			3-5 ans	6-11 ans	12-17 ans	TOTAL
Val de l'Aurence Nord	ALSH associatif ALCHIMIS École maternelle Jean-le-Bail : 1, rue Maréchal-Foch École élémentaire Jean-le-Bail : 25, avenue Vincent-Auriol	Association ALCHIMIS	24	48	12	84
Ensemble			376	498	210	1084

5.3 – Offre de séjours

Afin de diversifier son offre de loisirs pour les enfants et les jeunes, la Ville de Limoges organise des séjours de vacances, principalement l'été, mais aussi deux séjours de ski, pendant les vacances d'hiver. Des « séjours découverte » thématiques, de cinq jours, du lundi au vendredi, à proximité de Limoges, sont proposés aux enfants de 6 à 12 ans. Ils permettent à l'enfant de développer son autonomie lors de cette première séparation avec sa famille et offre une première expérience de séjour de vacances. Des « séjours aventure » de huit jours, à destination de la mer ou de la montagne, sont proposés aux enfants de 7 à 13 ans, dont deux séjours de ski, pendant les vacances d'hiver. Enfin des « séjours évasion » spécifiques, sont proposés aux adolescents de 14 à 17 ans, pendant chaque été. Une part importante du choix des activités est laissée à l'initiative des jeunes afin qu'ils soient acteurs de leur séjour et de leurs loisirs.

Afin de rapprocher le service organisateur de l'utilisateur et de lui apporter l'information la plus précise, une journée de présentation des accueils de loisirs des vacances scolaires et des séjours de vacances est organisée chaque année. Les familles peuvent y recueillir des informations, y rencontrer les animateurs et y inscrire leur enfant.

Les centres sociaux associatifs et municipaux proposent également une offre de séjours pendant les vacances scolaires, à l'attention des enfants et des jeunes qui résident dans les quartiers prioritaires de Limoges.

5.4 – Information des usagers et des partenaires

La Ville de Limoges déploie plusieurs supports de communication pour informer les usagers et ses partenaires sur l'offre de services éducatifs, périscolaires et extrascolaires :

- Site Internet de la Ville de Limoges,
- Réseau social Facebook : page consacrée à Limoges,
- Portail jeunesse (informations, actualités, inscriptions scolaires et réservation des services en ligne),
- Règlement des services périscolaires, extrascolaires et de restauration,
- Espace numérique de travail (ENT) *Beneylu schools* : L'ENT permet aux parents, à l'école et à la Ville de Limoges de communiquer et d'échanger des informations. Il permet aux élèves d'accéder à des ressources pédagogiques en ligne ;
- *Référentiel de l'action éducative pendant les temps périscolaires* : à l'attention des professionnels de l'éducation pour mieux orienter les élèves selon leurs besoins,
- *Guide Autour de l'école*,
- Guide des accueils de loisirs (mercredi et vacances scolaires),
- Guide des séjours de vacances.